



Opinions Libres

le blog d'Olivier Ezratty

Commission Européenne et génie logiciel

La Commission Européenne poursuit Microsoft au sujet de l'interopérabilité depuis quelques temps maintenant. Surtout autour de Windows Server. Si nombreux sont ceux qui trouvent à propos ces attaques contre cette entreprise dominante, je fais partie de ceux qui trouvent que la Commission Européenne va à la fois trop loin, et s'y prend très mal. Trop loin car elle adopte une procédure qui n'est pas transparente. Très mal car la Commission se met à manipuler de façon hasardeuse des notions de génie logiciel qui lui sont bien étrangères et qui vont au delà de ses compétences malgré l'appel à des experts. Je vais tenter de décortiquer cette affaire car elle me démange depuis longtemps.

Résumé des épisodes précédents: en 2004, la Commission Européenne "condamne" Microsoft à payer près de 500m€ d'amende pour avoir abusé de son monopole sur Windows, et en particulier, lui demande de commercialiser une version de Windows XP sans Windows Media Player et de fournir la documentation et les licences permettant à des concurrents de développer des logiciels compatibles avec Windows Server, émulant le comportement de Windows lorsqu'il accède à Windows Server (en mode "domaine"). Début 2005, les **plaintes** de concurrents – surtout open source comme **Samba**, – portaient sur le montant des royalties à payer à Microsoft pour pouvoir utiliser les protocoles de Windows Server. Microsoft a alors revu à la baisse ces royalties. Mi 2005, alertée par ces mêmes concurrents, la Commission nomme un expert technique pour auditer la documentation fournie par Microsoft sur Windows Server. En mars 2006, après la remise de rapports d'experts et des échanges de courriers ("objections" et "commentaires sur les objections") avec Microsoft, la Commission confirme que Microsoft n'a pas fourni de documentation suffisante et menace Microsoft d'une amende supplémentaire qui atteindrait 460m€. Un peu chère la documentation! Et Microsoft **demande au passage** à la Commission Européenne de préciser ce qu'elle attend comme documentation puisqu'elle est toujours insatisfaite!

Si l'on compare le processus antitrust européen avec celui des USA, il n'y a pas photo! **Le processus Européen est tout sauf ouvert et équilibré.** Les discussions ont lieu à huis clos. Les documents de référence de l'affaire ne sont pas librement accessibles. Il en va ainsi des rapports d'expert qui sont inaccessibles sur le Web. Par ailleurs, le jugement de la Commission est de nature politique et bureaucratique. Seule une procédure d'appel permet de remonter le cas à la Cour Européenne de Justice. En comparaison, aux USA, la procédure est totalement ouverte: tous les documents sont disponibles (voir le **site du DOJ**). En 1998, le Département de la Justice attaquait Microsoft devant un tribunal. Le tribunal de première instance jugeait l'affaire et décidait de l'issue. Ensuite, il y a eu un appel auprès d'un tribunal supérieur. L'appel pouvant aller jusqu'à la Cour Suprême. Donc, dans un cas, nous avons une procédure politique avec un jugement de première instance dans les mains du pouvoir exécutif, et de l'autre, une première instance dans les mains de la justice. Même si l'on peut parfaitement contester l'issue du procès antitrust contre Microsoft aux USA, qui a vu ce dernier échapper au démantèlement grâce à un appel gagné en 2001 et confirmé en 2002, la procédure judiciaire américaine me semble bien meilleure que celle de la Commission Européenne. Le côté politique du processus européen ne gêne pas que Microsoft. C'est lui qui a abouti à l'interdiction de la fusion entre Legrand et Schneider en 2001,

une aberration de politique industrielle!

Pour illustrer le point sur la publication d'informations de la Commission Européenne, faisons une petite recherche Internet. On trouve ainsi une référence à la procédure en cours sur le [site](#) de la Direction Générale en charge de la Concurrence ainsi que de l'information incomplète planquée à la fin de cette [page](#). **On n'y trouve que des communiqués de presse!** Aucun document officiel n'est disponible! Aucun rapport d'expert! On peut comparer cela avec le [site juridique de Microsoft](#) qui décrit la mise en oeuvre de la décision de la Commission Européenne et ce [site](#) qui couvre tout l'historique de la procédure. Les rapports des experts sont bien mentionnés dans ce **communiqué du 10 mars 2006** mais sans pointe. Qui est cet expert mandaté par la Commission Européenne? C'est un scientifique anglais – **Professor Neil Barrett** – qui a travaillé quelques temps chez Bull et est spécialisé sur Unix et dans la sécurité informatique. Son choix a même été validé par Microsoft.

Si on veut en savoir plus, il faut donc se contenter de communiqué de presse comme **celui-ci**, datant de fin 2005, qui indique la chose suivante:

“Since the 24(1) Decision, Microsoft has revised the interoperability information that it is obliged to disclose. However, the Commission takes the preliminary view that this information is incomplete and inaccurate. This view is supported by the report of the Monitoring Trustee, which concludes that, *“any programmer or programming team seeking to use the Technical Documentation for a real development exercise would be wholly and completely unable to proceed on the basis of the documentation. The Technical Documentation is therefore totally unfit at this stage for its intended purpose.”* The report also states that, *“the documentation appears to be fundamentally flawed in its conception, and in its level of explanation and detail... Overall, the process of using the documentation is an absolutely frustrating, time-consuming and ultimately fruitless task. The documentation needs quite drastic overhaul before it could be considered workable.”*“.

Sur cet autre [site de news](#), on apprend que: “...Microsoft’s documentation was improved slightly, but that compared to the previous version, “nothing substantial was added to the technical documentation.”. Pulling no punches, the TAEUS report describes parts of the material “entirely inadequate”, “devoted to obsolete functionality” and “self-contradictory” and states that Microsoft’s documentation was written “primarily to maximize volume (page count) while minimizing useful information.” Microsoft has said that the documents which appear to be incomplete, inaccurate and unusable are intended to be corrected as users file bug reports. Barrett comments: “The response that such ‘bugs’ in the documentation are unavoidable is understandable, but to expect that all such subsequent problems will be encountered and reported by users ... is not sufficient. It is Microsoft’s responsibility to present suitable documentation.”. Ce n'est pas bien précis ni très factuel! Aucun spécialiste indépendant ne peut se faire une idée de la question!

Alors, je vais chercher ce rapport de TAEUS qui complète celui de l'expert anglais Neil Barret. Et je tombe sur [leur site](#). Sur leur suivi de l'affaire Microsoft, on peut cliquer sur un lien pour en savoir plus, lien qui mène à une recherche Google **qui ne donne aucun résultat!** Un comble pour des experts qui alignent Microsoft sur la documentation de logiciels!

Ce qui m'amène à une autre observation, au delà du manque d'ouverture de la procédure de la Commission Européenne. On est en face d'une situation cocasse. La Commission Européenne se met ainsi à réclamer une documentation (de protocoles ou de logiciels, on ne sait trop) sans en préciser les contours et à sans cesse la trouver insuffisante. Tout développeur sait que la documentation d'un logiciel est un puits sans fond. Et que d'ailleurs, la documentation n'est qu'une composante de la prise en main d'un logiciel ou d'un protocole. Il faut ensuite du temps et de la compétence, et si possible, dans le cas d'un protocole, d'exemples de codes sources. Sources qui en l'occurrence **sont fournis par Microsoft** et sont maintenant largement disponibles.

L'expert trouve la documentation de Microsoft trop compliquée. Soit. Mais c'est souvent le cas! Qui n'a pas

développé avec le SDK de Windows dans les années 1990 et s'être débattu avec les bouquins de Charles Petzold ne peut pas savoir ce qu'il en est! Idem pour la prise en main de nombreux logiciels d'aujourd'hui: maîtriser .NET ou les EJB de J2EE n'est pas une sinécure. Est-ce que Microsoft risque une amende de 460m€ parce que sa documentation sur l'interopérabilité manque de pédagogie? Si c'est le cas, alors il faudrait tant qu'à faire les punir de dizaines de milliards de dollars pour la documentation incompréhensible que l'on trouve sur MSDN concernant plein d'autres logiciels qui ne relèvent pas de l'antitrust. Et punir au passage les nombreux concurrents qui ne font pas mieux. Et aussi les créateurs de la norme de messagerie X400 de la respectable ISO qui était inapplicable car bien trop complexe! L'expert a-t-il des normes de documentation à suggérer? Que nenni. Donc, ce jeu peut durer très longtemps au dépend de Microsoft. Comme de toute autre société informatique qui serait attaquée par la Commission Européenne sur un sujet identique. Le paradoxe de cette affaire, c'est que Microsoft a certainement du documenter ces protocoles pour la Commission Européenne, et ses concurrents, plus qu'il ne l'a fait pour ses propres équipes internes, ses partenaires les plus proches ou des sociétés telles Network Appliance qui fabrique des serveurs de fichier "boite noire" sous Linux supportant tous les protocoles Microsoft!

Sur le fond, il est effectivement logique de s'assurer que **Windows Server** ne bénéficie pas d'un avantage indu par rapport à ses concurrents du fait que Windows XP contient en standard les couches d'accès réseaux à ses différents services. Le premier logiciel dispose d'au moins 60% de parts de marché en unité (cela varie selon les pays) et Windows pour sa part en capte bien plus de 90%. Mais on peut très bien connecter Windows à d'autres serveurs, sous Linux ou Unix. Et Windows Server accepte des postes clients sous MacOS ou Unix/Linux. Ce que la Commission Européenne cherche à faire, c'est d'aller beaucoup plus loin et de permettre un parfait clonage de Windows Server. Histoire que des clients sous Windows XP avec leur couche réseau Microsoft standard puissent accéder à des clones de Windows Server tournant par exemple sous Linux ou Unix. Et ainsi, de faire l'économie du développement d'une couche réseau spécifique pour le poste client. C'est là que Microsoft résiste. Il ne veut pas se faire cloner l'intégralité de Windows Server, d'où quelques réticences et tergiversations sur les protocoles documentés. La question posée est donc: est-ce qu'un produit dominant doit être intégralement substituable d'un point de vue fonctionnel par un clone? C'est ce que la justice américaine avait obtenu de la part d'IBM dans le cadre du procès antitrust qui s'était soldé par un accord en 1982. Résultat net: les concurrents d'IBM qui ont pu en cloner les mainframes ont quasiment tous disparu, il est vrai, alors que ce marché était en déclin au profil de mini-ordinateurs puis de serveurs tournant sous systèmes ouverts. Tordre le cou au marché pour donner des avantages concurrentiels à des concurrents n'aboutit généralement pas au résultat escompté. Un peu comme la politique industrielle de la France qui a parfois trop mis l'accent sur les aides publiques orientées sur les "losers" du marché.

Du côté de l'intégration de **Windows Media Player** à Windows, l'approche de la Commission Européenne était absurde! L'intégration d'une telle fonction dans un système d'exploitation est maintenant classique. Ce n'est plus le débat. Demander à ce que Microsoft commercialise aux constructeurs de PC une version de Windows XP sans Windows Media Player et sans en fixer le prix ne pouvait aboutir à rien du tout et n'a servi à rien. C'était aussi techniquement absurde: le player media de Windows y est intégré depuis 1992, bien avant la création de RealNetworks. C'est d'ailleurs le créateur de RealNetworks, Rob Glaser, qui en avait été à l'origine lorsqu'il était VP des technologies multimédia chez Microsoft à cette époque! Depuis, les fonctionnalités du Media Player ont évolué au point d'intégrer des fonctions concurrentes de celles de RealNetworks. Mais la Commission Européenne a bel et bien demandé à Microsoft de jeter le bébé avec l'eau du bain et d'empêcher (potentiellement) les utilisateurs de faire appel à Windows Media Player pour lire en local sur leur PC un simple fichier son ou vidéo!

Il est curieux que dans ce cas, la Commission n'ait pas choisit une approche voisine de celle de Windows Server, à savoir adopter une position sur l'interopérabilité. A savoir, obtenir la garantie que WMP est substituable par un autre lecteur multimédia par un utilisateur, qu'il peut être étendu pour lire d'autres formats

de fichiers audio/vidéo, et qu'il est possible d'en lire les formats avec des logiciels tiers. Ces règles élémentaires d'interopérabilité qui assureraient un bon niveau de concurrence sont à vrai dire déjà quasiment toutes respectées par Microsoft. Les formats Windows Media sont assez ouverts et documentés (la partie vidéo est devenue le standard VC1). Il reste "juste" la fonctionnalité de DRM (contrôle d'accès) qui pourrait donner lieu à une meilleure interopérabilité. Mais cela doit être un sujet plus compliqué que la documentation d'un protocole client/serveur pour la Commission Européenne!

La Commission Européenne aurait pu adopter une posture identique vis à vis d'Office. Mais elle n'a jamais enquêté sur ce produit. Et quand bien même elle l'aurait fait, Microsoft a déjà préempté le sujet et pour d'autres raisons: la pression qui vient du secteur public. Cela l'a amené à non seulement documenter les formats utilisés par toutes les versions d'Office, mais également à adopter XML comme format de fichiers pour sa prochaine version 2007. Et même à déposer ces formats "OpenXML" à l'ECMA, un organisme de normalisation européen. Dernièrement, Microsoft a également annoncé le **support du format ODF** (Open Document Format, d'OpenOffice) via la création de filtres développés par des tiers, et en open source. Parmi ces tiers, on trouve la SSII française CleverAge. Cette action a été pilotée par Jean Paoli, le gourou XML de Microsoft établi chez Microsoft Corp depuis 1996 et à l'origine de l'intégration de XML dans presque tous les produits entreprise de Microsoft.

Dans l'affaire antitrust contre Microsoft, la **Commission Européenne** a en tout cas marqué un bon point tactique dans sa manipulation des médias. Elle diffuse des fuites pendant toute la durée de son enquête et au compte goutte. Elle ne produit que des communiqués de presse qui sont repris tels que par les médias, qui ne peuvent décortiquer le dossier plus avant. Les débats sont de plus incompréhensibles par le commun des mortels alors que les procédures antitrust sont censées être bénéfiques aux consommateurs et pas simplement aux concurrents. Personne n'y voit que du feu. Microsoft se trouve ainsi au milieu d'un jeu politico-économique entre les USA et l'Europe et traité comme monnaie d'échange au même titre que les bananes, le blé et autres biens économiques. Tout cela est-il bien honorable pour une telle institution?

Cet article a été publié le 11 juillet 2006 et édité en PDF le 15 mars 2024.
(cc) Olivier Ezratty – "Opinions Libres" – <https://www.oezratty.net>